



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202467-20240905-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2024

MAIRIE de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE
Département de la Loire
secretariat.mairie@saint-julien-molin-molette.fr
www.saint-julien-molin-molette.fr
Tel : 04 77 51 51 11

**PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 05 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 septembre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15
Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13
Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Christine Robin, Estelle Trémoulhéac, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse.

Étaient absent·e·s :

Patricia Dumas donne procuration à Isabelle Baas
Pierre Bonnard donne procuration à Noël Fraisse

Date de convocation : 29 août 2024

Secrétaire de séance : Etienne Careil

OBJET : Remboursement de frais

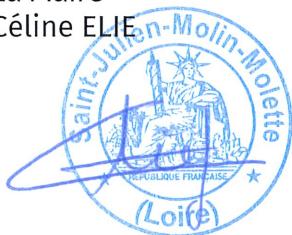
Mme la maire demande le remboursement du montant lié à l'achat de 3 tables pour le compte de la commune.

Le montant de cette dépense s'élève à 149,97 €.

Le conseil municipal, après délibération,

AUTORISE le remboursement des frais exceptionnelles de Mme la Maire pour la somme de 149,49 €.

La Maire
Céline ELIE



Secrétaire de séance
Etienne Careil